

N° de l'acte : 068D_2025

Nomenclature :

Date de convocation : 25 juin 2025

Publication numérique le : 01/07/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1 juillet 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 26 membres

Présents :

Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Anne Faures, Henri De Ferluc, Lauriane Garcia, Laurent Gonzalez, Sandrine Lassus, Kelly Lacroix, Cécile Laur, Gérald Monio, Christelle Paillé, Claire Séverac

Absents et excusés :

Laure Frendo Rosso, Cécile Gomiéro-Alibert, Marc Prido, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Fathi Aïdli à Laurent Chérubin

Guy Cassé à Claire Séverac

Claire Fabre à Henri De Ferluc

Serge Milhet à Renaud Dardel

Karine Rovira à Christelle Paillé

Nombre de votants : 22

Pouvoirs : 5

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 22

Sans participation : 0

OBJET : Création d'un conseil municipal des jeunes - CMJ

Mme Claire Séverac a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1112-23 et L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT que les jeunes d'aujourd'hui sont les citoyens de demain, et qu'il appartient aux collectivités de leur transmettre les valeurs qui fondent notre République – liberté, égalité, fraternité, laïcité – et de leur permettre de s'en saisir par l'action ;

CONSIDÉRANT que la commune de Labège inscrit depuis plusieurs années

son action publique dans une volonté affirmée d'éducation à la citoyenneté, en lien étroit avec les enjeux sociétaux, écologiques et démocratiques contemporains ;

CONSIDÉRANT que cette ambition se traduit par des initiatives fortes à destination des enfants et des jeunes, telles que la promotion des mobilités actives, des pratiques alimentaires durables, la solidarité intergénérationnelle, la sensibilisation à la préservation de l'environnement ou encore le développement de l'esprit critique ;

CONSIDÉRANT que l'exercice de la citoyenneté s'apprend par la pratique, dans des cadres adaptés et reconnus, porteurs de sens et de responsabilités ;

CONSIDÉRANT le succès du Conseil Municipal des Enfants (CME), installé en 2021, qui a démontré la pertinence et la richesse de la participation des plus jeunes à la vie de la commune ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de prolonger et renforcer cette dynamique en créant un nouvel espace de participation démocratique destiné aux jeunes Labègeois de 11 à 17 ans ;

CONSIDÉRANT que la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'inscrit dans une continuité cohérente et assumée de la politique communale en faveur de l'enfance et de la jeunesse avec pour objectifs :

- d'encourager l'épanouissement personnel et l'engagement collectif des jeunes ;
- de développer leur conscience civique et républicaine et leur compréhension des institutions ;
- de valoriser leur parole et leur capacité d'agir ;
- de permettre une meilleure représentation de leur diversité et de leurs aspirations ;

CONSIDÉRANT que le CMJ permettra l'expression d'une démocratie vivante, inclusive et intergénérationnelle, où les jeunes seront considérés non comme des citoyens en devenir, mais comme des citoyens à part entière, capables de contribuer concrètement à la construction de l'intérêt général ;

CONSIDÉRANT que cette instance poursuivra notamment les finalités suivantes :

- initier les jeunes à la participation citoyenne et à la vie démocratique locale ;
- donner la parole aux jeunes et leur offrir les moyens d'agir concrètement dans la commune ;
- susciter leur intérêt pour les valeurs républicaines et laïques ;
- renforcer leur implication dans la vie locale, leur sentiment d'appartenance à la commune et favoriser la cohésion sociale ;
- encourager leur engagement et leur responsabilisation au service du bien commun ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal des Jeunes pourra accueillir jusqu'à 27 membres, en veillant à assurer une représentation équilibrée entre filles et garçons ;

CONSIDÉRANT qu'une délibération ultérieure précisera les modalités de fonctionnement du CMJ, notamment les conditions de candidature, l'organisation des élections, les formes d'accompagnement pédagogique et le calendrier des séances ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire de créer un conseil municipal des jeunes

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Claire Séverac



Maire de Labège

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **068D_2025**
Objet : **Creation d'un conseil municipal des jeunes - CMJ**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2025-07-01 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **9.1 - Autres domaines de competences des communes**
Identifiant unique : **031-213102544-20250701-068D_2025-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Non notifiée**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20250701-068D_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	868 o
Document principal (Délibération) Nom original : D_7128.pdf Nom métier : 99_DE-031-213102544-20250701-068D_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	53.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2025 à 09h14min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2025 à 09h15min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2025 à 09h15min14s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juillet 2025 à 09h15min21s	Reçu par le MI le 2025-07-04

